

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2017

L'an 2017, le 07 Mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Armand Dedieu, Maire, en présence de Monsieur Guirec Loyer, Dominique Fasse et Michel Noirault, Maires-Adjoint, de Mesdames Brigitte Canet, Sophie Giorgetti et Régine Wroczynski et de Messieurs Jean-Pascal Descamps et Pascal Villard formant la majorité des membres en exercice. Madame Béatrice River est absente excusée, une procuration est donnée à Madame Sophie Giorgetti.

Monsieur Thierry Pilath est absent excusé, une procuration est donnée à Monsieur Michel Noirault.

La secrétaire de séance est Madame Brigitte Canet.

Monsieur Armand Dedieu, Maire, énonce l'ordre du jour.

1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 10 janvier 2017

2. Demande de subventions pour le Presbytère

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux d'économie d'énergie et de rénovation thermique dans le bâtiment du Presbytère appartenant à la Commune de Bréançon, notamment en matière de remplacement des fenêtres (double vitrage, création de doubles joints etc.),

Considérant la nécessité pour la Mairie d'obtenir des soutiens financiers pour mener à bien ces travaux,

Considérant le coût des travaux estimés à 11 665.26 € HT (13 998.31 € TTC) pour le 1^{er} étage et 1 764.39 € HT (2 117.27 € TTC) pour le 2^{ème} étage soit 13 429.65 € HT et 16 115.58 € TTC,

Considérant la possibilité de demander l'octroi de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer ces travaux,

Considérant le taux de subvention de 45 % à 60 % que la Commune pourrait se voir appliquer pour cette opération soit : 6 043.34 € HT à 8 057.79 € HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Mairie de bénéficier de la DETR 2017 pour la réalisation des travaux d'économie d'énergie et de rénovation thermique dans le Presbytère,
D'AUTORISER le Maire à percevoir la subvention accordée,
DE TRANSMETTRE la présente délibération au contrôle de légalité.

3. Demande de subventions pour la création de la salle de classe

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle salle de classe dans l'école de Bréançon pour la rentrée de septembre 2017 et de procéder à des travaux d'économie d'énergie et de rénovation thermique dans le même bâtiment scolaire appartenant à la Commune de Bréançon, notamment en la création d'une isolation et d'un doublage,

Considérant la nécessité pour la Mairie d'obtenir des soutiens financiers pour mener à bien ces travaux,

Considérant le coût des travaux estimés à 93 326.20€ HT (111 991.44 € TTC) et le coût des missions estimés à 18 365.45 € HT (22 038.54€ TTC) soit un total de 111 691.65 € HT et donc 134 029.98€ TTC,

Considérant la possibilité de demander l'octroi de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer ces travaux,

Considérant le taux de subvention de 45 % à 60 % que la Commune pourrait se voir appliquer pour cette opération soit : 50 261.24 € HT à 67 014.99 € HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à engager toute démarche et à signer tout document permettant à la Mairie de bénéficier de la DETR 2017 pour la création de salle de classe et la réalisation des travaux d'économie d'énergie et de rénovation thermique dans le bâtiment scolaire,

D'AUTORISER le Maire à percevoir la subvention accordée,

DE TRANSMETTRE la présente délibération au contrôle de légalité.

4. Délibération pour l'adhésion au SIMVVO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles,

Vu l'article L 5214-27 du CGCT modifié par la Loi 2004-809 du 2004-08-13 article 180 IV, V JORF 17 août 2004

A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la Communauté de Communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des Communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de la communauté.

VU l'article L5211-8 du CGCT,

Vu la délibération 2016 Décembre 101 de la Communauté de Communes Vexin Centre approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise (SIMVVO) approuvé à la majorité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre au SIMVVO.

Divers

- Syndicats :
 - o Concernant le SIRSBHN, Monsieur Roger Cedenot a été élu président suite à la démission de Monsieur Jean-Pascal Descamps. Une réunion est prévue avec l'ensemble des parents le 16 mars.
 - o Monsieur Guirec Loyer a présenté un compte rendu de la réunion de la DIRAP (concernant l'aérodrome de Cormeilles-En-Vexin). Monsieur Michel Noirault a été nommé au bureau permanent de l'organisme de contrôle.
- Cloche de l'Eglise : Suite au passage de la société assurant la maintenance, la diminution du volume sonore des cloches n'est pas possible. De même, en l'état actuel, le panneau de contrôle des campanaires ne permet pas de réduire la durée du tintement des cloches (notamment pour le matin à 7h). Un devis est donc demandé pour modifier le panneau de contrôle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

